

Rapport de la Commission de Gestion de l'arpeje

POUR L'ANNÉE 2024

DELPHINE GALLIARD, ALEXANDRE MENTHA, SIMON JAUNIN,
CHRISTOPHE TOMBEZ, JEREMY REVELLY

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. PREAVIS 2024 ET ANTERIEURS	3
3. MOTIONS, INTERPELLATIONS ET POSTULATS 2024	3
4. ÉTUDES ET INVESTIGATIONS DE LA COGEST	3
ANTICIPATION DES BESOINS LIES A L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET GESTION DES COUTS.....	3
CLARIFICATION DES ROLES AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	3
RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DES ÉCOLES.....	4
UTILISATION DES TELEPHONES PORTABLES DURANT LA JOURNÉE CONTINUE	4
5. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	4
6. BATIMENT ET TRANSPORTS	5
TRANSPORTS.....	5
7. PRESCOLAIRE, PARASCOLAIRE, ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ), EXTRASCOLAIRE	5
PRESCOLAIRE	5
PARASCOLAIRE	6
ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	6
EXTRASCOLAIRE	6
8. ENQUÊTE DE SATISFACTION.....	6
9. CONCLUSION	8

1. Introduction

L'année 2024 a été marquée par un changement important au sein de l'association. En mai, la Directrice Mme Laurence Ospel a quitté ses fonctions après plusieurs années de service. Ce départ, en très peu de temps, a provoqué une période de transition difficile dans le secteur administratif.

Face à cette situation de crise, les collaborateurs-trices de l'arpeje, les adjoints-es de Direction de l'arpeje en étroite collaboration avec les membres du CoDir, ont assuré la continuité des activités et le bon fonctionnement de l'association. Grâce à leur implication et à leur sens des responsabilités, les affaires courantes ont été suivies avec rigueur, permettant à l'arpeje de maintenir un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles. La CoGest tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs-rices pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement sans faille qui ont permis de surmonter les défis qui se sont présentés en 2024. Nous encourageons le CoDir à tout mettre en œuvre pour ne pas se retrouver dans une telle situation à l'avenir.

La CoGest salue la rapide prise de poste de Mme Maud Comte. Sous sa Direction, l'association connaît un renouveau prometteur, avec des résultats dès ses premiers mois. Des méthodes plus agiles ont été mises en place, la communication a été optimisée et la collaboration avec les partenaires a été renforcée grâce à un dialogue renoué.

Concernant le CoDir, cette période de transition a été certes contraignante mais elle aura permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'arpeje. L'ambiance entre les membres du CoDir est bonne, dans le respect et la recherche de consensus en cas de désaccords. Nous saluons le fait qu'une certaine collégialité ait été retrouvée.

La CoGest a pu poser ses questions au CoDir jusqu'au 17 mars et a reçu des réponses lors de la séance du 10 avril 2025. Les échanges ont été agréables et fructueux.

Nous rappelons que chaque membre du Conseil Intercommunal peut adresser par écrit ses observations ou ses vœux à la CoGest et exiger qu'il en soit donné connaissance au conseil lors de la présentation du rapport. La CoGest n'a pas été approchée en 2024 et nous y voyons cette année les signes d'une énergie renouvelée, d'une force de développement et d'amélioration.

Pour rappel, les membres élus de la CoGest pour la période 2021-2026 sont :

Président :	Christophe Tombez	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Jeremy Revelly	délégué commune d'Avenches
Membre :	Delphine Galliard	déléguée commune de Faoug
Membre :	Simon Jaunin	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Alexandre Mentha	délégué commune de Cudrefin

Remplacement de Mme Pascale Vernez en date du 07 novembre 2024 par M. Jeremy Revelly.

Nous sommes heureux de constater que depuis l'année dernière la répartition des responsabilités du CoDir se fait sous forme de domaines et plus sous forme de projets.

Les domaines ont été répartis comme suit :

Domaines	Secteurs d'activité	Responsables
Services transversaux	Ressources humaines, finances, autorités, direction opérationnelle	Tony Ruano
Affaires scolaires	Transports, réfectoires, cours facultatifs, appuis aux devoirs	Christian Genilloud
Structures d'accueil de jours	Structures préscolaires et parascolaires, accueil en milieu familial, conseil d'établissement	Pierre Roth
Structures socio-culturelles	Centres des loisir, animations, bibliothèques mixtes	Yan Vollenweider
Bâtiments	Infrastructures existantes et en construction	Tony Ruano
Informatique	Intranet, cybersécurité, parc informatique	Markus Studer

2. Préavis 2024 et antérieurs

Trois préavis antérieurs à 2024 sont encore en cours, et nous suivons leurs évolutions.

Préavis 01/2024 : Conseil Intercommunal du 23 mai 2024 à Avenches
Mobilier scolaire – Demande de crédit extra-budgétaire
Décision : accepté à l'unanimité
Commentaire : non terminé

Préavis 02/2024 : Conseil Intercommunal du 23 mai 2024 à Avenches
Révision et adoption du règlement des transports scolaires – arpeje VS ASIA
Décision : accepté à l'unanimité
Commentaire : terminé

Préavis 03/2024 : Conseil Intercommunal du 7 novembre 2024 à Cudrefin
Demande de crédit extra-budgétaire – Fermeture du terrain en herbe à Sous-Ville
Décision : accepté à l'unanimité
Commentaire : non terminé

3. Motions, interpellations et postulats 2024

En 2024, aucune motion, interpellation ou postulat n'ont été déposés.

4. Études et investigations de la CoGest

Anticipation des besoins liés à l'évolution démographique et gestion des coûts

La planification et l'anticipation sont des éléments clés pour accompagner l'évolution démographique que connaît la région. En ce sens, la CoGest s'est interrogée sur la capacité du CoDir à anticiper ces changements afin d'éviter d'être pris au dépourvu, notamment en ce qui concerne les infrastructures scolaires et préscolaires.

Le CoDir a apporté une réponse claire et rassurante. Une étude des perspectives des effectifs scolaires à l'horizon 2040 a été réalisée en 2024. Les résultats, actuellement en cours d'analyse, permettront de planifier les besoins en matière d'accueil scolaire. Pour le préscolaire, un plan de développement est en cours d'élaboration pour 2030, basé sur les projections de Microgis.

La direction scolaire est activement impliquée dans les réflexions relatives à ces prévisions, ce qui garantit une coordination efficace entre les enjeux scolaires et parascolaires.

La gestion financière fait également l'objet d'un suivi rigoureux. Comme à l'accoutumée, les budgets sont suivis de près: des comparatifs de prestataires, des centralisations de coûts et des partenariats ciblés sont régulièrement mis en œuvre.

Clarification des rôles au sein du Conseil d'établissement

La CoGest avait recommandé, dans le rapport précédent, d'éviter la double casquette entre la présidence du Codir de l'arpeje et la présidence du Conseil d'Établissement. Cette recommandation a été entendue : Monsieur Pierre Roth a repris la présidence, permettant ainsi une meilleure distinction des fonctions. Ce changement est bénéfique et a déjà permis une amélioration notable des échanges et de la fluidité de la gouvernance.

Renforcement de la collaboration avec la Direction des Écoles

Le rapport 2023 mettait en évidence une collaboration préoccupante entre l'arpeje et la Direction des Écoles. En 2024, une médiation menée par le canton de Vaud a réuni Madame la directrice des écoles Madame Gamper, Monsieur Genilloud et Monsieur Ruano. Grâce à une volonté commune d'avancer dans la même direction, cette démarche a permis une évolution extrêmement positive de la relation entre les deux institutions. La CoGest salue cette dynamique nouvelle, observable dans plusieurs domaines concrets. Cette amélioration de la collaboration doit désormais s'inscrire dans la durée. À ce jour, le partenariat entre Madame Gamper et Madame Comte semble solide et constructif.

Des séances régulières ont lieu entre la Direction des écoles et Mme Comte, portant sur des thématiques telles que les transports, l'utilisation des locaux à court terme, la sécurité, le bien-être des élèves ou encore la journée de l'élève. Plusieurs courriers à l'attention des parents, des directives opérationnelles ainsi que des projets pédagogiques sont élaborés conjointement.

Utilisation des téléphones portables durant la journée continue

La CoGest s'est interrogée sur les règles fixées par l'arpeje concernant l'utilisation des téléphones portables pendant les pauses de midi, en particulier dans le cadre de la journée continue.

Selon les explications du Codir, l'article 12 du règlement des réfectoires précise que l'usage du téléphone privé est autorisé uniquement dans un périmètre défini. L'arpeje se réserve le droit d'en interdire l'utilisation en cas d'abus ou si cela nuit au bien-être des enfants.

D'un point de vue scolaire, les téléphones portables sont interdits durant le temps scolaire, conformément au règlement en vigueur.

Dans la zone définie par l'arpeje, les accompagnants sont activement présents et veillent à l'encadrement des élèves. Ce choix permet d'assurer une surveillance adéquate, tout en évitant que les élèves quittent le périmètre scolaire pour utiliser leur téléphone hors encadrement, en particulier les élèves de 9P à 11P, plus autonomes.

La définition d'un lieu autorisé mais encadré pour l'utilisation des téléphones apparaît comme un compromis intéressant entre le respect des règles et la réalité du terrain. Cette pratique permet de garantir à la fois la sécurité, la cohérence éducative et le bon déroulement des temps de pause.

La CoGest souligne que cette question reste évolutive et devra faire l'objet d'un suivi régulier, en fonction des problématiques observées et des retours du terrain.

5. Finances et Ressources Humaines

Nous constatons une hausse de la population mais une baisse du nombre d'élèves ce qui a généré par répercussion une baisse des quotes-parts communales. Malgré cette baisse, le coût par élève continue lui d'augmenter. La CoGest est consciente des investissements réguliers nécessaires au bon fonctionnement de l'association mais il est cependant impératif d'avoir un regard attentif sur l'évolution du coût par élève.

Au 31.12.2024, l'ensemble des collaobrateurs-trices représentes 68,95 EPT (équivalent plein temps) en hausse de 4,7 EPT par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les structures parascolaires.

La CoGest apprécie les indications concernant l'ancienneté du personnel. En effet, plus de la moitié d'entre eux-elles ont 1 an et moins d'ancienneté. Nous saluons le fait que la Direction soit consciente qu'il s'agit là d'un des plus gros défis à venir : la fidélisation du personnel. La Direction de l'arpeje souhaite mettre en place une stratégie optimale. Nous saluons la nécessité de garantir la continuité dans les recrutements à venir tout en rendant attentif le Codir à la maîtrise des coûts de l'association.

Sur les 119 employés-es, la répartition par tranches d'âge est assez équilibrée ce qui favorisera l'échange d'expériences entre les générations.

Vu les temps qui courent, nous saluons la formation mise en place pour l'ensemble des collaborateurs-rices de l'arpeje relative à la cybersécurité. Ils ont tous été sensibilisés aux bonnes pratiques.

6. Bâtiment et Transports

Le P'tit Bonheur a déménagé dans les nouveaux locaux.

Différents aménagements ont eu lieu dans le complexe de Sous Ville : pose de bureaux ergonomiques (électriques) pour l'administration de l'école, l'entretien du terrain de sport en herbe, l'aménagement d'un local de stockage au bâtiment C, le remplacement d'une partie du mobilier de toutes les classes du bâtiment B (chaises et tabourets).

Plusieurs travaux d'entretiens ont été effectués pour la piscine : début des travaux de la pose d'un filtre à charbon pour le traitement de l'eau de la piscine, remplacement d'une vanne de vidange et d'une partie des conduites.

Huit nouvelles classes ont ouvert à la rentrée scolaire 2024 sur le site de Salavaux et ont été équipées de mobilier scolaire.

Par ailleurs, la nouvelle salle de gym qui accueillera aussi le parascolaire ouvrira, si tout va bien, en 2025.

Transports

Le Codir nous a informé qu'une nouvelle directive relative aux sorties scolaires, co-écrite par l'école et l'arpeje, a vu le jour en décembre 2024. Elle est active depuis janvier 2025. Elle complète la réponse de 2023 au postulat concernant les transports scolaires.

Désormais, pour les camps, courses d'écoles et sorties pédagogiques, les enseignants effectuent des demandes de devis auprès de différents prestataires, dans le respect de la directive relative à la gestion des camps. Le devis choisi par l'enseignant est ensuite transmis pour signature et paiement. L'arpeje accorde aux enseignants une réelle autonomie et une réelle confiance dans les besoins estimés et leurs choix.

Une coordination entre l'école et l'arpeje permet de définir rapidement et de manière efficiente les transports pour les activités types sortie en forêt, dentiste, piscine, prévention routière.

362 élèves (de la 7P à 11P) disposent d'un abonnement (journalier ou hebdomadaire) pour les transports publics : Car postal ou TPF.

Nous réitérons nos demandes d'investigation pour un abonnement de type général pour les transports.

7. Préscolaire, Parascolaire, Accueil Familial de Jour (AFJ), Extrascolaire

Préscolaire

Nous constatons que le Codir, est en recherche d'adaptation des structures d'accueil préscolaire afin de répondre de la meilleure manière aux besoins de la population.

Dans cette optique, elle a pris contact avec la commune de Cudrefin, afin d'adapter la structure de la Ruche pour pouvoir développer l'accueil des bébés.

Nous saluons aussi la formation des collaborateurs-trices dans la formation du langage des signes. C'est un pas dans l'inclusion des enfants malentendants.

Parascolaire

Nous saluons la poursuite de l'accueil parascolaire pendant les vacances et nous constatons que cette offre est sollicitée de manière stable depuis l'année dernière.

Accueil Familial de Jour

La volonté de recherche de la satisfaction des AMF est un signe encourageant, qui indique que la direction et le Codir désirent se tenir informé des conséquences des changements instaurés ces dernières années au niveau de la rémunération des AMF.

Nous encourageons aussi, la volonté de développer le système des AFJ pour répondre de manière plus précise aux besoins de la population tel que les horaires irréguliers ou la fluctuation de l'âge des enfants à accueillir pour l'accueil préscolaire.

Extrascolaire

Le centre de rencontres et d'animation QG8B :

Le centre se développe de manière exceptionnelle, ce qui nous laisse supposer qu'il répond à un besoin de la population adolescente de nos régions.

Nous souhaitons que le Codir pose un cadre au centre de rencontre et d'animation qui permettra aux enfants d'âge scolaire et à leurs parents de s'y sentir en sécurité.

Nous constatons que les différents règlements de l'accueil des enfants mettent en place la séparation de différentes classes d'âges notamment afin de les préserver. Nous sommes sensibles au fait que l'adolescence est un moment charnière et n'aimerions pas que le centre manque son objectif.

Nous félicitons la participation à différentes activités communales des jeunes du centre du de loisir. Cela permet aussi de créer une carte de visite de l'association et de son centre.

Le réfectoire :

Le Label Fourchette verte étant très contraignant pour les réfectoires et pour l'élaboration de menu équilibré pour nos enfants en pleine croissance, nous ne sommes pas surpris de son arrêt. Nous sommes heureux de constater que l'entreprise ZFV n'est pas resté les bras ballants, mais s'est tourné vers un label orienté sur l'impact sur le climat des différents menus. Ce qui amène une mise en valeur des produit frais, régionaux et de saisons. Nous saluons le contact mensuel de la direction avec le traiteur.

Nous continuons à encourager le Codir à mettre en place le système de facture pour les repas du réfectoire d'Avenches. Le fait que beaucoup d'enfants se promenant avec de l'argent cash pour le repas n'est pas forcément adapté à la sérénité attendue. Par ailleurs, le paiement par Twint oblige à l'utilisation d'un téléphone portable.

8. Enquête de satisfaction

Cette enquête comprenait une quarantaine de questions et la prise d'informations a été réalisée sur Internet. 1'428 ménages ayant au moins un enfant âgé entre 0 et 18 ans habitant dans l'une de nos 4 communes ont reçu un courrier personnalisé.

Le but était de recueillir des informations sur les solutions de garde pour les enfants de 1P à la 11P, sur les attentes des familles, sur la fréquentation et le degré de satisfaction global en rapport avec les services proposés par l'association.

456 ménages correspondant à 790 enfants ont répondu à cette enquête soit un taux de participation de 32%. La CoGest considère un tel taux de retour comme un signal fort et un intérêt marqué des familles.

Nous saluons notamment la satisfaction générale sur la prise en charge à savoir pour les horaires de début et de fin de prise en charge, sur le personnel de la structure et sur les locaux d'accueil.

Les parents souhaitent cependant des horaires plus flexibles. L'enquête met également en évidence que le nombre de semaines de fermeture/vacances annuelles posent des problèmes de garde comme d'ailleurs les coûts de la prise en charge.

Au niveau des améliorations attendues par les familles concernant la garde d'enfants en âge préscolaire soit de 0 à 4 ans, 23% souhaitent juste une place et 19% un coût moins cher. Si on demande aux parents pour quelles raisons votre/vos enfants ne fréquente/nt pas une structure de l'arpeje, 28% indiquent que c'est à cause d'un manque de places et 30% à cause du coût de prise en charge trop élevé.

La CoGest constate que le degré de satisfaction sur l'accueil familial de jour est élevé et même plus élevé qu'un accueil en structure. Ce mode de garde comporte de nombreux avantages (flexibilité, coûts, ...) et c'est pour cette raison que nous la soutenons depuis des années.

Concernant le réfectoire, les locaux d'accueil sont adaptés mais le système de commande des repas, la qualité des repas et le coût des repas sont des points à améliorer. Depuis l'été 2024, la CoGest a remarqué des améliorations et nous espérons qu'elles se confirmeront en 2025.

Concernant les transports, il est impératif d'améliorer la surveillance et la sécurité aux arrêts de bus pour les 1P et 6P. Être sûr que les enfants restent sous surveillance jusqu'à qu'ils rejoignent leurs classes ou le bus. Concernant les 7P à 11P, pour 45% des ménages la sécurité dans les transports n'est pas satisfaisante et 36% des ménages ne sont pas satisfaits concernant la sécurité aux arrêts de bus/train.

Si l'on demande aux familles les raisons des difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle, elles répondent :

- à 66% que les coûts de prise en charge sont trop élevés
- à 47% que le nombre de places proposées n'est pas suffisant
- à 37% que les horaires de garde ne conviennent pas aux horaires professionnels.

A noter que 84% des mamans ont adapté leur activité professionnelle pour leurs enfants dont la moitié par choix et l'autre par nécessité. Pour les papas, le taux est de 36% dont la moitié par choix et l'autre moitié par obligation.

La CoGest a sollicité le CoDir pour savoir comment était gérée la prise en charge des enfants des parents ayant des horaires irréguliers puisque cette problématique prend de l'ampleur. Si les places ne peuvent être attribuées dans les structures d'accueil de jour, les familles sont orientées vers l'accueil familial de jour qui permet une souplesse plus importante. La CoGest en était convaincue puisque pour ces raisons elle souhaitait son développement et que selon l'enquête de satisfaction, le taux de satisfaction atteint 90% (contre 66% pour l'accueil préscolaire et 65% pour l'accueil parascolaire). Les taux pré et parascolaire ne sont pas optimaux puisque cela signifie qu'un tiers n'est pas satisfait ce qui est beaucoup. Nous invitons le CoDir et la Direction à se pencher sur ce point et si possible d'apporter plus de flexibilité. Il n'est pas toujours facile pour les parents de trouver une solution en discutant avec leurs employeurs.

La CoGest propose à l'arpeje de faire un retour à la population concernant les points positifs relevés, et ce qui a été ou pourrait ou non être mis en place comme pistes d'amélioration. La proposition a été entendue lors de séance du 10 avril 2025.

9. Conclusion

Pour conclure, nous rappelons que pour maintenir une bonne relation entre le Codir et le Conseil intercommunal, nous souhaitons vraiment que les projets aussi importants qu'ils puissent être, doivent passer par un préavis pour être voté par le CI.

Afin que le Conseil Intercommunal se rende compte au mieux des défis que l'arpeje devra relever ces prochaines années, la CoGest encourage le Codir à présenter les résultats de l'enquête Microgis et de présenter leurs conclusions.

Au vu des résultats de satisfaction des familles ayant sollicité un-e AFJ, les coûts, la flexibilité des horaires (planning, vacances et travailleurs aux jours irréguliers) tout comme la fluctuation des âges d'accueil pris en charge ; la Cogest réitère l'encouragement de développer le réseau des AFJ.

Pour des questions de transparence et de responsabilité, nous encourageons le Codir à mettre, dans les meilleurs délais, un cadre au centre de loisir (modification des statuts, règlement du centre).

Nous rappelons que les objectifs et la stratégie définie par l'arpeje se termine en 2024. Nous nous réjouissons de découvrir le vent nouveau insufflé par le changement à la direction à travers la nouvelle vision stratégique de l'arpeje pour les prochaines années.

Nous espérons que l'analyse des coûts sera au centre de l'établissement de la stratégie future. Les charges de l'arpeje pesant de plus en plus sur les communes, nous souhaitons que cette responsabilité soit analysée en profondeur.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Codir, la direction et les collaborateurs-trices, pour leurs engagements sans faille et nous nous réjouissons de maintenir cette bonne collaboration.

Pour la CoGest,

Avenches, le 12 mai 2025



Delphine Galliard

Alexandre Mentha



Jeremy Revelly



Simon Jaunin



Christophe Tombez